Immobilier

LES FONDAMENTAUX DE LA COPROPRIETE

En résumé

La copropriété constitue un cadre juridique et opérationnel incontournable pour les professionnels de l'immobilier.

Cette formation permet d'acquérir les bases essentielles de la copropriété afin de mieux comprendre son fonctionnement, ses acteurs, ses règles de décision et ses principales obligations de gestion.

Pendant une journée, les participants abordent le cadre juridique de la copropriété, le rôle du syndicat des copropriétaires, du conseil syndical et du syndic, ainsi que les principales étapes de l'assemblée générale. La formation permet également de comprendre les notions clés liées au budget, aux charges et au recouvrement.

À jour de la loi du 9 avril 2024, cette formation alterne apports théoriques, exemples pratiques et échanges avec la formatrice.

Durée
1 jour(s) / 7 heure(s)

Effectif
De 3 à 8 stagiaires

Tarif
300 € NET

Code RNCP / RS
NA

Référence
IMM - 007

La formation continue des agents immobiliers ou autres professionnels relevant de la loi Hoguet a pour objectif la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la profession.

À qui s'adresse la formation ?

Public

Les titulaires de la carte professionnelle mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statutaire. Les personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau. Les personnes, salariées ou non, habilitées par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier. Agents immobiliers, négociateurs

Prérequis

- Disposer d'une connexion internet haut débit.
- Être à l'aise avec les outils numériques.
- Aucun prérequis juridique spécifique n'est indiqué.

Objectifs

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- comprendre les grands principes juridiques de la copropriété ;
- identifier les principaux organes de la copropriété et leurs missions ;
- repérer les étapes clés de préparation, de déroulement et de suivi d'une assemblée générale ;

Programme

- Les textes en vigueur.
- L'application des règles de la copropriété.

2. Les organes de la copropriété et leurs missions

- Le syndicat des copropriétaires.
- Le conseil syndical.
- Le syndic.

3. L'Assemblée Générale de copropriété

- La préparation et la convocation de l'Assemblée Générale.
- Le déroulement de l'Assemblée Générale, pouvoirs et majorités.
- Les suites de l'Assemblée Générale et effets des décisions.

4. La comptabilité de la copropriété

- Le budget prévisionnel et les appels de fonds.
- Les charges de copropriété.
- Le recouvrement des charges.

5. Les petites copropriétés

Programme sous réserve de modifications légales ou réglementaires.

Méthodes pédagogiques

– Nombreux exercices pratiques et cas de synthèse pour acquérir les bons réflexes.
– Alternance d'apports théoriques et d'applications pratiques.
– Pédagogie active : échanges, analyses de pratiques, mises en situation, cas réels d'entreprises

Suivi d'action

Une évaluation de satisfaction est complétée par les participants et un tour de table collectif est réalisé avec le formateur en fin de formation.

Intervenants

La formation est animée par un intervenant spécialisé dans le domaine de l'immobilier et de la copropriété.

Tous nos formateurs répondent aux normes exigées par notre système qualité.

Évaluation

Les acquis sont évalués en cours et en fin de formation notamment au travers de mises en situations, mises en pratiques, présentations qui feront l'objet d'une analyse/correction et d'un retour du formateur.